

délibération :
D_2022_10_6

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 07 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Septembre 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Augmentation forfait
chauffage 2022**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RENARD Annie
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame ALIX Florence
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération D_2022_9_2 du 9 septembre 2022 portant sur la suppression de la régie de recettes « location salle Gilles Ploquin et matériels »,
Vu la délibération D_2022_5_25 du 8 avril 2022 portant modification des tarifs des services communaux,
Vu la forte augmentation de fourniture de gaz et d'électricité,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le forfait chauffage lié à la location de la salle Gilles Ploquin.

Suite à l'inflation du coût du gaz, le budget de la commune est fortement impacté. Le forfait chauffage doit être réévalué à la hausse.

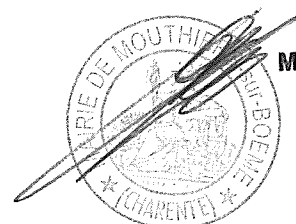
Le conseil municipal délègue au bureau d'adjoints l'ajustement du montant du forfait chauffage.

Après vérification de la consommation effective du bâtiment, le bureau d'adjoints qui s'est réuni le 17 octobre 2022 a fixé le montant du forfait chauffage à 200€ par jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPLIQUER, pour l'année 2022, une augmentation du tarif « forfait chauffage » à compter du 1^{er} et jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0


Le Maire,
Michel CARTERET

AR Prefecture

016-211602362-20221007-D_2022_10_6-DE
Reçu le 25/10/2022

Emis le 07/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 25/10/2022